



Département de l'Hérault Commune de CABRIERES

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du : 06 octobre 2014

Membres présents : Jacques GUELTON, Denis MALLET, Françoise POBEL, Michel SOLER, Philip BANNISTER, Dehiba BILHAC, Lysette DELGADO, Guy DESALASE, Cédric GABRIEL, Marylise MALAFOSSE, Philippe TRINQUIER.

Suite du PV du 06 octobre 2014

La responsable de l'Agenda 21 à la Communauté de Communes a proposé une réunion prochaine avec la commission. Date et heure à préciser ultérieurement.

Décision est prise de ne pas installer de poubelle sur le City mais de modifier le message du panneau relatif à l'abandon de déchets.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil que la firme fabricant des plans nous a promis 500 plans-papier du village et un grand plan-panneau. Ces plans comportent des pubs et sont donc gratuits.

Puis Marie-Lise nous fait un rapide bilan des Journées du Patrimoine. En résumé ce furent deux journées parfaitement réussies à l'issue desquelles les intervenants et les participants-spectateurs ont gardé une bonne impression de notre village. Pour s'en convaincre, les habitants pourront lire le compte-rendu paru dans le dernier Cabriérois.

M. le Maire remercie chaleureusement les conseiller(es) qui ont pris en charge les différentes activités au cours de ces journées.

Projet éolien

La prise de décision devenant urgente, M. le Maire propose une réunion prochaine du Conseil pour débattre de cette question. Date à préciser ultérieurement. Chacun(e) doit à cet effet bien approfondir les différents aspects de ce projet puisqu'un vote suivra le débat.

Projet internet haut débit

M. Bouteiller est un jeune entrepreneur qui a des choses à nous proposer. M. Guelton propose de revoir la question.

Questions diverses

- ✓ La demande de Mme Haglund d'utiliser partiellement la parcelle 800 de l'ancien cimetière est rejetée afin de ne pas créer de précédent quant à l'usage privé de terrain communal.
- ✓ Le prochain recensement pourra se faire par le biais d'internet. N'en reste pas moins qu'il faudra distribuer des documents, les collecter après remplissage, etc.. Donc nécessité de recruter une, voire plusieurs habitant(es) du village pour cette tâche. Décision à venir.
- ✓ M. le Maire se rendra prochainement à une réunion de l'ONF, en Préfecture, quant à la gestion des bois sur le site classé du Vissou. D'après M. Guelton cette gestion a déjà eu lieu par le passé et ne devrait pas défigurer notre « Montagne Magique ».
- ✓ La gestion du terrain multisports devient de plus en plus difficile. Peut-être faudra-t-il envisager, si le règlement continue à être bafoué (y compris par des adultes), de démonter les buts du mini-foot dont l'usage prohibé (ballon dur) génère un bruit insupportable pour les riverains et détériore l'installation.
- ✓ Les cartes postales détenues par la Mairie vont être prochainement cédées à l'épicerie du village pour y être proposées à la vente.

Délibérations :

- ✓ concernant le traitement de la chenille processionnaire du pin. **Le Conseil entérine, à l'unanimité.**
- ✓ concernant l'adhésion au nouveau contrat groupe du CDG34 pour les accidents et arrêts de travail éventuels du personnel communal titulaire. **Le Conseil entérine, à l'unanimité**
- ✓ concernant le remboursement des frais de mission des élus. **Le conseil entérine par 10 voix et une abstention**
- ✓ modificative n° 2 engageant une dépense de 2 646 euros pour travaux non prévus sur le bâtiment de la Mairie. **Le Conseil entérine, à l'unanimité**
- ✓ modificative n°3 pour l'achat d'un ordinateur portable pour la directrice de l'école de 660 euros. **Le Conseil entérine, à l'unanimité**

La séance est levée à 21 heures et dix minutes.

Le secrétaire de séance,
Guy Desalase

Le Maire,
Jacques Guelton